

---

# Femmes, islamisme et féminisme en Iran

---

Entretien avec

Fariba Adelkhah

**Bien que l'Iran soit loin du bassin méditerranéen, il nous a paru nécessaire de présenter une analyse sur ce pays dont l'histoire de ces 20 dernières années a tant marqué le monde musulman. C'est dans cette perspective que *Confluences* s'est adressé à Fariba Adelkhah, chargée de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques (Centre d'études et de recherches internationales, CERI) et auteur de deux ouvrages parus aux éditions Karthala: *La révolution sous le voile* et *Etre moderne en Iran*.**

*– 18 ans après la révolution iranienne, le statut de la femme semble complexe. D'un côté il y a l'obligation du port du voile et le harcèlement infligé aux femmes par les gardiens de la révolution, mais, de l'autre, les femmes iraniennes bénéficient d'une participation relativement importante à la vie publique et politique. Quel est selon vous le degré réel de rupture introduit par la révolution iranienne sur le plan du statut des femmes?*

D'un point de vue purement juridique la rupture a été très importante. Le code de la famille, en vigueur sous le Chah, qui donna naguère un certain nombre de droits aux femmes (divorce, limitation de la polygamie, garde des enfants) fut suspendu.

Dans le même temps, certains députés telle la fille de l'Ayatollah Talaghani (dirigeant décédé au début de la révolution), réclamaient la nécessité d'un nouveau cadre légal pour faire face à la crise de la famille.

Pour une minorité de femmes députées ces débats ont commencé, en fait, dès 1979 dans *Femme actuelle* une des rares revues destinées aux

---

Automne 1998

femmes. On s'interrogeait par exemple sur le fondement de l'interdiction du métier de juge et les effets négatifs de la polygamie, en particulier sur l'équilibre physiologique des femmes. Ainsi, des principes islamiques dont la légitimité n'avait jamais été remise en cause ont fait l'objet d'un vrai débat surtout dans les milieux islamistes.

Soutenues par quelques ayatollahs, tel l'ayatollah Sanei, ces femmes ont réussi à remettre en cause certaines dispositions en vigueur en s'appuyant sur le fait que la tradition d'exégèse permet de peser sur les décisions, car la vérité coranique est relative et soumise à la déduction. Sans un tel soutien, les femmes n'auraient peut-être pas eu accès à ce champ d'expression.

Aujourd'hui 18 ans après la révolution, force est de constater que l'évolution juridique du statut des femmes est limitée. Néanmoins, le véritable progrès se situe au niveau de leur implication dans les débats concernant leur vie de tous les jours. Avant la révolution, les acquis juridiques étaient quasi octroyés aux femmes. Aujourd'hui, le débat et les revendications d'un mouvement émanant des femmes elles-mêmes se substituent à la passivité d'avant la révolution. Cela nous pousse à espérer que les acquis arrachés par les femmes seront durables.

La dot et l'âge du devoir religieux (9 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons) sont également débattus. Le rédacteur en chef de la revue *Farzaneh* interroge la validité du principe au nom duquel à partir de 9 ans les filles sont contraintes de pratiquer les obligations religieuses (jeûne et prières), car ces devoirs sont incompatibles avec les obligations de l'école, et imposer aux enfants de tels devoirs pourrait les décourager dans la pratique de leur foi. On retrouve là l'une des tendances majeures de la société iranienne, à savoir la rationalisation du champ religieux.

Certains s'interrogent également sur la validité de l'interdiction de la fonction de la présidence de la République aux femmes. Arguant que Dieu a réservé le même traitement aux hommes et aux femmes, ils estiment que rien ne justifie la discrimination en politique.

A l'occasion des élections de 1996, le débat s'est focalisé sur la question de savoir si les femmes peuvent ou non être candidates à ce poste. Sur 238 candidats à la présidence de la République figuraient 8 femmes dont M. Talaghani. Sa candidature n'a pas été agréée par le Conseil de surveillance de la Constitution, sans que son sexe ait été invoqué pour expliciter ce refus.

Ainsi, 18 ans après la révolution, la situation légale des femmes est restée quasi inchangée. L'avancée la plus substantielle est le livret de mariage, un document qui permet aux femmes de poser des conditions en cas de divorce. Souvent, de telles dispositions vont jusqu'à contredire le code religieux. A titre d'exemple, la polygamie, envisageable dans le cadre religieux, peut devenir un motif de divorce pour les femmes si son refus était stipulé dans le livret de mariage. Cet exemple montre

comment le cadre légal, tout en laissant persister des ambiguïtés, peut être dans certains cas en faveur des femmes.

*– Pourquoi le cadre légal n'a-t-il pas suivi l'évolution réelle? Je pense à la discrimination à l'encontre des femmes sur le plan socioprofessionnel et juridique...*

La réponse est fournie par les islamistes eux-mêmes. Avant 1979, quand on parlait de la révolution islamique, on n'avait pas une idée précise sur sa nature. On pensait que le gouvernement islamique allait résoudre automatiquement tous les problèmes. Mais une fois au pouvoir, il a été confronté à la complexité de la gestion et de la mise en place d'un cadre juridique. Le chemin de la république islamiste a été sinueux et nous sommes loin de l'unanimité révolutionnaire.

Les islamistes au pouvoir ont tout de suite compris qu'ils ne pouvaient pas décréter des « lois islamiques » si facilement. Dans certains domaines, cela a pris plus d'une quinzaine d'années (comme par exemple dans le domaine de l'islamisation de l'université).

Au niveau des femmes, l'exemple le plus éloquent est l'obligation du port du voile. En effet, on a imposé son port mais on a attendu trois ans avant de le rendre obligatoire dans la rue et on n'a toujours pas de loi écrite qui l'impose (seulement des circulaires administratives) sur les lieux de travail. En fait, seule la présence des gardiens de la révolution oblige les femmes à le porter.

Dans la mesure où la révolution n'était pas islamique à l'origine et où elle a drainé toutes les couches sociales et toutes les tendances politico-idéologiques, l'obligation du port du voile a souvent été très cocasse dans son application. Au début de la révolution, on l'imposait, par exemple, aux femmes enseignantes, mais pas à leurs élèves. Ensuite, dans un deuxième temps et jusqu'à la guerre, on a obligé les élèves à porter le voile mais seulement à l'intérieur de l'école.

La dramatisation créée par la guerre contre l'Irak a certainement favorisé la généralisation du voile car les forces de l'ordre étaient enclines à voir dans toute velléité de dissidence une trahison.

Cette guerre a renforcé le régime en favorisant la mobilisation nationaliste qui a bénéficié au pouvoir islamiste. Rappelons que l'Occident avait soutenu l'Irak pour endiguer, affaiblir ou abattre la République khomeiniste.

Juridiquement, le droit au travail est reconnu aux femmes, encore que certaines professions leur soient interdites (juge, essentiellement), que des filières universitaires leur aient été également interdites ou limitées pour des raisons d'ailleurs plus économiques que religieuses et que des discriminations soient pratiquées dans de nombreuses administrations.

Statistiquement, le pourcentage des femmes actives est tombé au lendemain de la révolution mais il a recommencé à augmenter à la fin

des années 80. Par ailleurs, le taux des femmes qui se déclarent à la recherche d'un travail plutôt que femme au foyer ne cesse lui aussi de croître. Les femmes sont surtout très présentes dans l'économie informelle. Quoi qu'il en soit leur présence sur le marché du travail, même limitée, va de pair avec leur participation à la vie publique. Les femmes ont élargi leur accès au champ social essentiellement par le biais des associations caritatives et du secteur informel.

Les femmes iraniennes ont joué un rôle important à l'arrière pour soutenir le front pendant la guerre. C'est aussi grâce à elles que l'Iran a pu résister aussi longtemps malgré tous les problèmes économiques. C'est à ces femmes que revenaient non seulement les tâches ménagères habituelles, mais aussi celles de chef de famille et le soutien matériel et moral aux soldats. Il y a aussi eu des martyrs femmes, même si seuls les hommes ont été médiatisés. La « littérature de guerre » permet aujourd'hui d'en évaluer le rôle.

Les femmes, sous le régime islamiste, ont renforcé leur présence sociale, sans que cela ne contredise nécessairement la volonté du régime, qui s'en servait pour amortir un peu les attaques contre la République islamique. Il en a ainsi profité dans sa propagande pour montrer qu'il n'avait rien contre les femmes. Néanmoins, cette situation n'a pas impulsé une mobilisation en faveur d'un changement du statut légal des femmes.

Si on prend un autre domaine, celui du sport, aucune discrimination religieuse entre hommes et femmes n'existe. Néanmoins il existe des salles de sport pour les hommes et d'autres pour les femmes. Mais bien évidemment le budget consacré au sport féminin est ridicule par rapport à celui des hommes.

Les débats sur la condition féminine au sein du Parlement sont souvent plutôt risibles. Récemment des femmes ont demandé à ce qu'on puisse réévaluer le montant de la dot, en cas de divorce, en fonction de l'inflation. Un député a alors déclaré que la question était envisageable mais qu'il ne fallait pas oublier que la dot originelle correspondait à un contenu (en l'occurrence la jeune femme vierge) qui se dépréciait lui aussi avec le temps.

*— Comment expliquer que 18 ans après la révolution, bien que la participation de la femme au champ politique ait progressé, l'expression politique reste toujours uniforme ?*

La participation des femmes a progressé, mais nullement au niveau de l'expression politique. Cela constitue une particularité de la société iranienne. La politique en Iran n'est plus l'apanage d'un groupe ou d'une expression particulière mais une activité pour tout le monde. Par exemple, une femme a recueilli un très grand nombre de voix lors des dernières législatives de 1996, c'est Faezeh Hachemi, la fille de l'ex-

président de la République Rafsandjani. Faezeh Hachemi n'affiche aucune ligne politique précise. Elle est avant tout une femme jeune et très sportive. Cela signifie que la scène politique iranienne devient de plus en plus le lieu de résolution des problèmes d'une façon diversifiée et plurielle pour toutes les catégories et tous les groupes sociaux.

F. Hachemi était en même temps représentante de la jeunesse, des femmes et des sportifs. La présence des femmes sur la scène politique s'est amplifiée car la politique n'est plus l'apanage de la classe politique. Tout le monde cherche aujourd'hui un espace pour s'exprimer et avancer ses revendications.

L'accès au social et au politique s'est élargi pour les femmes, par rapport à ce qui existait avant. Cet accès est certainement plus palpable mais n'est pas forcément plus politisé. Aujourd'hui, l'expression de la société iranienne qui a des revendications d'ordre légal, social et culturel ne se limite pas au domaine politique *stricto sensu*.

— *A l'occasion de la dernière élection présidentielle, la presse occidentale s'est faite l'écho de débats intéressants, dans certaines revues féminines en Iran, soulevant même des questions comme la laïcité ... Cela reflète-t-il un degré avancé d'autonomisation de la société? Comment se conjugue cette liberté de ton avec un régime qui reste totalitaire? Et comment peut-on expliquer, malgré tout ce qu'on a raconté sur le totalitarisme iranien, que ce régime a réussi à avoir une certaine légitimité et une certaine hégémonie sur la société en général et les femmes en particulier?*

Le gouvernement iranien n'est pas démocratique, certes, mais c'est un gouvernement représentatif. Il a très bien réussi à « surfer » sur toutes les expressions politiques sociales et culturelles existantes et par là même à les adopter. Par exemple, la question du sport féminin était très importante avant même l'élection de la fille de Rafsandjani. Toutes les caves s'étaient transformées en salles de body building. Donc avant même que la fille de Rafsandjani n'occupe le devant de la scène ce mouvement existait. F. Hachemi s'est contentée de le faire sien. Grâce à sa position, elle a pu donner plus de visibilité à ce mouvement.

Bien évidemment il ne s'agit pas d'une politique machiavélique. En effet, il est important de garder à l'esprit que ceux qui ont d'une certaine manière confisqué la révolution de 1979 n'étaient pas des extraterrestres étrangers à la société.

Par exemple, Rafsandjani dans ses mémoires dit “ *nous étions les mollahs du village*”. Or le mot « mollah » est un terme plus ou moins péjoratif qui désigne aussi le lettré qui aide les villageois à écrire leurs lettres. Rafsandjani voulait par là confirmer l'attachement des dirigeants de la révolution au peuple. L'autre exemple qui reflète la représentativité de ce régime est le score réalisé par le nouveau président lors des

dernières élections. Khatami a, en effet, obtenu proportionnellement plus ou moins le même nombre de voix dans toutes les régions du pays.

En 1989, après la mort de l'imam Khomeini, la constitution iranienne fut révisée afin d'institutionnaliser certains organes comme le Conseil pour la défense de la raison d'État (instance d'arbitrage entre le Parlement et le Conseil de surveillance de la Constitution) dont le rôle n'a cessé de se renforcer surtout depuis que Rafsanjani a été nommé à sa tête en mars 1997.

Dès lors, le pouvoir iranien qui était jusque-là tricéphale (le Guide de la révolution, le président de la République, le président de l'Assemblée) est devenu quadricéphale. La diversité des centres du pouvoir iranien empêche la centralisation et donc ne permet pas de parler de pouvoir totalitaire mais plutôt d'un pouvoir autoritaire.

Sous Khatami, le Parlement continuera à jouer son rôle car son président actuel est le rival de Khatami. Il était le candidat de la droite et a perdu l'élection présidentielle mais avec 7 millions de voix.

*– C'est donc ce pouvoir quadricéphale qui permet une certaine autonomie de la « société civile » ...*

Oui, mais j'ai des réserves quant à la distinction établie rigide-ment entre d'un côté le pouvoir et de l'autre la société. Le pouvoir et la société sont imbriqués; je ne sais pas où commence la société et où finit l'État en Iran. Et le terme de société civile au sens de J. Habermas est l'expression même de cette imbrication. C'est donc un contresens que d'opposer à l'État une « société civile » qui n'existerait qu'à travers sa résistance à celui-ci.

*– Mais cette imbrication ne renvoie-t-elle pas tout simplement à la nature populiste du régime iranien ?*

Oui, mais en même temps il existe des interfaces qui permettent ce jeu. Certaines revendications sont appuyées par le pouvoir. Par exemple, Khatami doit son triomphe aux jeunes et aux femmes. S'il déçoit son électorat on regardera vers quelqu'un d'autre.

Ce qui est important aujourd'hui ce n'est pas tant ce qui se réalise dans la société iranienne en termes de démocratie, mais plutôt ce qu'offre cette société comme possibilité de penser le processus démocratique.

Si on pense la démocratie comme une matrice déjà institutionnalisée, alors l'Iran n'est pas démocrate, mais si on la pense comme un processus où chaque pays invente sa propre façon de s'y inscrire et de répondre à ses exigences, je pense que l'Iran est engagé dans ce processus d'apprentissage depuis une dizaine d'années, les dernières

élections législatives de 1996 ayant constitué un moment clé de cette évolution.

Aujourd'hui la mobilisation massive des gens n'est pas sans évoquer celle qu'a connue l'Iran au moment de la révolution. Des jeunes qui n'ont pas fait la révolution, qui n'ont pas été imprégnés par ses slogans, adhèrent de plus en plus à cette mobilisation. Il en est de même pour les femmes, qui sont de plus en plus présentes sur la scène pour exprimer leurs demandes sociales, etc.

Mais si la société a bénéficié de ces possibilités d'action et de mobilisation, elle le doit aussi à une certaine gestion du pouvoir.

Les débats sur la démocratie et les libertés ne sont pas réservés aux opposants. Ce sont des débats auxquels participent également des intellectuels islamiques y compris du régime. Ceux-là mêmes savent très bien que la continuité de la légitimité de leur pouvoir tient aussi à cette mobilisation de la société. L'élection de Khatami a servi de bain de jouvence à ce pouvoir.

L'hégémonie au sens gramscien est un concept qui s'applique parfaitement au régime iranien. Ce dernier puise sa légitimité, y compris sur le plan constitutionnel, à la fois dans le principe de la religion et dans les urnes, à la fois dans l'islam et dans le nationalisme.

– *Quelle est la portée des associations caritatives pour les femmes?*

Les associations caritatives sont très importantes en Iran car elles sont l'expression de la société en général et des femmes en particulier. Elles reflètent la grande mobilisation des femmes et n'ont rien d'illégitime ni aux yeux du pouvoir ni aux yeux de la société bien au contraire elles ont tout pour plaire et mobiliser : leur travail est à la fois caritatif et islamiste. C'est pourquoi le régime s'y implique également. Ces associations se sont mobilisées au moment des élections. Ainsi un mouvement social d'aide aux déshérités et aux pauvres a fini par avoir une expression politique. Rien ne dit dans une telle situation que le développement de ce processus n'aboutirait pas à l'émergence de courants féministes.

– *Existe-t-il aujourd'hui en Iran une expression féministe laïque?*

C'est toute la limite de l'expression et de la mobilisation politique en Iran aujourd'hui. En 1979, c'était une véritable révolution avec des expressions démocratiques laïques de gauche. Aujourd'hui tout mouvement doit s'exprimer dans le cadre de la constitution et donc du respect du « gouvernement de la jurisconsulte » (*Velayat-e faqih*). Néanmoins, il ne faut pas être simpliste, car même à ce niveau il y a deux points de vue : certains disent que le guide de la révolution tient son pouvoir de manière transcendante et que par conséquent personne ne peut contredire ni ce qu'il dit ni ce qu'il fait. Les autres, l'alliance de la gauche et des reconstructeurs (la majorité présidentielle), considèrent

---

Automne 1998

que c'est un pouvoir qui s'inscrit dans la constitution iranienne, dans un cadre légal. Ainsi, y compris au sein du pouvoir, il existe deux lectures du rôle accordé au guide de la révolution.

Un mouvement qui remettrait en cause le rôle joué par le guide et par les autres institutions est condamné à ne pas avoir d'existence. Les vraies oppositions ne sont pas à l'extérieur du régime mais en son sein. C'est la limite du système. Néanmoins, la limite au droit d'expression n'est pas réservée aux laïcs : sur 238 personnes qui se sont déclarées candidates aux élections, seules 4 ont eu l'aval du Conseil de la surveillance de la constitution.

– *Quand vous parlez de l'Alliance de gauche, quel contenu lui donnez-vous? Et la victoire de cette gauche a-t-elle des implications immédiates sur la situation des femmes?*

Quand je parle de la gauche, j'entends la gauche islamique. Les islamistes ne sont pas homogènes: il existe une gauche, un centre et une droite islamique. La droite, dont le candidat aux dernières présidentielles était Nategh Nouri, peut à certains égards être rapprochée des salafistes. La gauche est également une alliance de plusieurs tendances et associations. Les reconstituteurs sont les rafsandjanistes qui sont apparus sur la scène en 1996 et sont issus de la droite. La droite et la gauche n'ont d'ailleurs pas cessé de connaître des scissions depuis cette date. Aujourd'hui on a également une gauche populiste nostalgique qu'on voit souvent dans les mobilisations de rue contre les femmes mal voilées.

En somme il existe aujourd'hui en Iran deux grandes tendances de droite, deux tendances de gauche et de très nombreux élus « indépendants ».

La gauche paraît plus sensible à l'émancipation sociale des femmes. Elle a donné naissance à des mouvements autonomes gérés par des femmes, à l'instar de la tendance de la revue *Farzanih* (femme de grande vertu, titre persan rompant avec les titres usuels tels que *Hijab*, etc.), ou de *Zanan* (Femmes).

*Farzanih* est une revue très académique qui s'inscrit dans les débats agitant les femmes musulmanes au Moyen-Orient. Cette mouvance a engendré un véritable féminisme islamique qui se bat pour le changement du statut légal des femmes tout en refusant de se contenter de la bonne volonté supposée des hommes. C'est dire que le mouvement des femmes à l'intérieur du régime politique iranien est aussi diversifié et pluriel que le mouvement politique dans son ensemble.

*Entretien conduit par  
Olfa Lamloom*



---

## Bibliographie

---

- Adelkhah Fariba**, *La révolution sous le voile. Femmes islamiques d'Iran*. Karthala, Paris, 1991.
- Amrane Djamila**, *Les femmes algériennes dans la guerre*. Plon, Paris, 1991.
- Badran M.**, *Feminists, islam and Nation*. Princeton University Press, Princeton, 1995.
- Bennani-Charaïbi M.**, *Soumis et rebelles, les jeunes au Maroc*. Le Fennec, Casablanca, 1994.
- Bessis Sophie et Belhassen Souhayer**, *Femmes du Maghreb: l'enjeu*. JC Lattès, Paris, 1991.
- Chahla Chafiq et Khosrokhavar Farhad**, *Femmes sous le voile face à la loi islamique*. Ed. du Félin, Paris, 1995.
- Daoud Zakya**, *Féminisme et politique au Maghreb, sept décennies de lutte*. Eddif, Casablanca, 1996.
- Imache Djedjiga et Nour Inès**, *Algériennes entre islam et islamisme*. Edisud, Aix-en-Provence, 1994.
- Johnes Fabian**, *Time and the Other, How Anthropology Makes its Object*. Columbia University Press, New York, 1983.
- Marzouk Ilhem**, *Le mouvement des femmes en Tunisie au XXème siècle*. Maisonneuve et Larose, Paris, 1993.
- Khosrokhavar Farhad**, *L'Utopie sacrifiée*. PUF, Paris, 1993.
- Martín Muñoz Gema** (ed), *Mujeres, democracia y desarrollo en el Magreb*. Madrid, 1996.
- Martín Muñoz Gema**, "Fundamentalismo islámico y violencia contra las mujeres. Las razones de un falso debate", dans M. Dolors Renau, *Integrismos, violencia y mujer*. Madrid, 1996.
- Nilüfer Göle**, *Musulmanes et modernes. Voile et civilisation en Turquie*. La Découverte, Paris, 1993.
- Singerman D.**, *Avenues of participation : family, politics and networks in urban quarters of Cairo*. N.J. Princeton University Press, Princeton, 1995.
- Taarji Hinde**, *Les voilées de l'islam*. Eddif, Casablanca, 1991.